



# Omnium de Pruneville

7-8-9 Juin 2024

**Clôture des inscriptions : mardi 21 Mai 2023 à 12h**

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs et des épreuves professionnelles. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

### ORGANISATEUR & LIEU

#### GOLF de PRUNEVILLE

Ferme les Petits Bans

25 420 DAMPIERRE Sur le DOUBS

Site : <https://www.golf-pruneville.com/>

Tel : 03.81.98.11.77

Email : [contact@golf-pruneville.com](mailto:contact@golf-pruneville.com)

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Amateur** : Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur.

**Une série Messieurs Index limités à 8.4 et une série Dames Index limités à 12.4**

Tous les joueurs devront :

- Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

**Faute de quoi, l'inscription sera rejetée.**

**Professionnel** : Être professionnel membre PGA France, titulaire d'une catégorie sur un circuit professionnel, licencié ffgolf.

Être enseignant membre PGA France, quelle que soit la nationalité, titulaire du Brevet d'État 1 ou du Brevet d'État 2 ou du BP JEPS Golf, licencié ffgolf.

Tous les joueurs doivent avoir le **certificat médical d'aptitude à la pratique du golf en compétition, validé sur sa licence 2024.**



## CHAMP DE JOUEURS

### 1. Le nombre de participants amateurs sera limité à 100

- a) Amateurs Messieurs 67 spots
- b) Amateurs Dames 27 spots
- c) Invitations 6 spots

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs classés dans les 2500 premiers du WAGR, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs classés dans les 2500 premiers du WAGR ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur

### 2. Le nombre de participants professionnels sera limité à 56.

- a) 30 professionnels dans l'ordre des catégories du Circuit Français 2024.
- b) 16 professionnels dans l'ordre du Classement National édité le 21 Mai 2024 non exemptés par ailleurs.
- c) 10 invitations dont 3 pour la PGA Grand-Est.

Dans le cas où le(s) catégorie(s) **a)** et/ou **b)** ne sont pas complétées à l'issue de la clôture des inscriptions, la ou les places vacantes seront réattribuées en catégorie **c)** Invitations.

**Soit un total de 156 joueurs Professionnels et Amateurs.**

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le samedi 25 mai 2024.

**Si les champs de joueurs amateurs 1/ et/ou professionnels 2/ ne sont pas complétés, le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'attribuer les spots vacants sous forme d'invitations [1/ b) & 2 c)] qui pourront être attribuées à des professionnels et/ou des amateurs sans distinction, dans la limite du champ de 156 joueurs.**

## FORME DE JEU

### Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous retenant les 55 Meilleurs Messieurs et 15 meilleures Dames (Pro et amateurs confondus).

### Départs :

**Marques blanches pour les professionnels et les amateurs Messieurs et Bleues pour les professionnelles et les amateurs Dames**

En cas d'égalité à la première place à l'issue des 54 trous les joueurs seront départagés par un «play off» trou par trou (selon l'ordre des trous suivants 1-2-16-17-18)

En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif (départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou du dernier tour, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant), à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des covainqueurs).

## ENGAGEMENTS

Par voie postale : inscription et règlement en donnant **les noms, prénoms, n° de licence, n° de portable et obligatoirement accompagné du droit d'engagement (règlement par chèque ou virement bancaire) pour validation de votre inscription avant le mardi 28 mai 2024 à 12h.**

**Les journées d'entraînement** sont prévues le mercredi 5 Juin et jeudi 6 juin 2024 (uniquement l'après-midi) sur réservations des départs au golf.

Les droits d'engagements seront de :

<b>Professionnels :</b>	<b>180€</b>
<b>Amateurs :</b>	<b>130€</b>
<b>Jeunes de 18 ans et moins (entre 2006 et après) et membres :</b>	<b>90€</b>

Enregistrement des joueurs ouvert du **mercredi 5 au jeudi 6 juin à 12h** au bureau du tournoi sur place ou par téléphone : 03.81.98.11.77.

## FORFAITS, ABANDONS, DISQUALIFICATION

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'Épreuve par écrit au plus tard 3 jours plein avant le 1er tour de l'épreuve à laquelle il participe. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit d'inscription, sauf cas de force majeure. Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, pourra se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants. Un abandon au cours d'un tour conventionnel ou entre 2 tours ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constatée.

## INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés : Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée. Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

## REMISE DES PRIX

### **Messieurs amateurs :**

Les 3 premiers seront récompensés. La catégorie sera déterminée en fonction du power du WAGR (Cf Tableau d'équivalence dans le règlement du Mérite National Amateurs)

### **Dames amateurs :**

Les 3 premières seront récompensées. La catégorie sera déterminée en fonction du power du WAGR (Cf Tableau d'équivalence dans le règlement du Mérite National Amateurs)

### **Messieurs et Dames professionnels :** Dotation : 20 000 € répartie suivant la grille établie (voir annexe).

Les gains seront payés et envoyés par l'Association Sportive de Pruneville.

Les professionnels ne résidant pas en France se verront prélevés 15% sur leurs gains lors du tournoi, ces gains feront l'objet de déclaration fiscale auprès des autorités françaises.

## CADETS ET CHARIOTS

Cadets : en faire la demande lors de l'inscription.

20 chariots seront à disposition.

**Compte tenu du nombre limité de chariots, nous vous incitons à prévoir votre chariot personnel**

## ACCÈS

En avion : Aéroport de Bâle-Mulhouse

En voiture : A36 Sortie 6.1 Voujeaucourt

En train : Gare TGV Belfort-Montbéliard

## TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

## COMITE DE L'ÉPREUVE

Frédéric GOULET - Organisateur du Tournoi

Stanislas CATURLA - Directeur du Tournoi

? – Administrateur du Tournoi

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu.

**Prize Money Professionnel : 20 000€**

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>5 000 €</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3 800 €</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>3 000 €</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>2 000 €</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>1 500 €</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>1 050 €</b>
<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>850 €</b>
<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>700 €</b>
<b>9<sup>ème</sup></b>	<b>550 €</b>
<b>10<sup>ème</sup></b>	<b>400 €</b>
<b>11<sup>ème</sup></b>	<b>300 €</b>
<b>12<sup>ème</sup></b>	<b>250 €</b>
<b>13<sup>ème</sup></b>	<b>220 €</b>
<b>14<sup>ème</sup></b>	<b>200 €</b>
<b>15<sup>ème</sup></b>	<b>180 €</b>
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>